Préparer un doctorat au Laboratoire Interuniversitaire de Sciences de l'Education et de la Communication (LISEC)

Introduction

Le LISEC est une **unité de recherche** relevant des Universités de Strasbourg (https://www.unistra.fr/), de Haute-Alsace (https://www.uha.fr/) et de Lorraine (https://www.univ-lorraine.fr/). Ses membres mènent des travaux en **sciences de l'éducation et de la formation**, en **sciences de l'information et de la communication** et en **psychologie**. Le LISEC accueille des étudiants qui préparent un doctorat dans l'une de ces trois disciplines. Ces doctorants sont encadrés dans leurs travaux par des enseignants-chercheurs Habilités à la Direction de Recherches (HDR) spécialistes de l'objet de recherche ou de l'axe thématique choisi par le doctorant.

Le doctorat est **le plus haut des grades universitaires**. Il est délivré sur présentation et soutenance publique de travaux qui se concrétisent dans une thèse de doctorat. Au LISEC, celle-ci consiste en **un travail scientifique original**, à la fois théorique et de terrain, **permettant une avancée des connaissances scientifiques** dans l'une des trois disciplines scientifiques présente au LISEC.

Le doctorat est aussi **une formation** qui s'effectue au sein d'une **Ecole doctorale**. Il s'agit soit de l'Ecole doctorale « Sciences humaines et sociales - Perspectives européennes » (**ED519**) pour l'Alsace, soit de l'Ecole doctorale « Sociétés, langages, temps, connaissances » (**ED78**) pour la Lorraine. Ces Ecoles doctorales ont la charge de **procéder à l'inscription à l'université, d'organiser la formation doctorale et d'évaluer toutes les années, grâce à un Comité de Suivi Individuel (CSI) devant lequel le doctorant présente ses travaux, la bonne réalisation du parcours doctoral**.

Conditions de recevabilité des candidatures

Pour candidater à l'inscription en doctorat au sein du LISEC, plusieurs conditions sont nécessaires :

- Il faut être éligible, c'est-à-dire qu'il faut **disposer d'un Master**, de préférence dans l'une des trois disciplines du LISEC déjà mentionnées et il faut que **ce Master témoigne d'une « aptitude à la recherche »** (c'est-à-dire connaitre le champ disciplinaire universitaire du domaine visé, être au fait de son épistémologie, et disposer d'expérience et mise en œuvre préalable avérée et réussie d'une méthodologie scientifique). Ces compétences doivent apparaitre dans **les écrits du Master et attestée par divers travaux** (publications ou participations à des événements scientifiques, etc.).
- L'éligibilité suppose également avoir obtenu **au moins la note générale de 14/20 au Master ainsi qu'à la soutenance de mémoire du Master,** ou des notes équivalentes pour les candidats étrangers. Il s'agit d'une condition indispensable pour l'inscription dans l'une des deux Ecoles doctorales dont dépend le LISEC. Une autre condition est de **maitriser la langue dans laquelle sera rédigée la thèse** et d'avoir un niveau en français permettant de suivre les formations doctorales (un entretien préalable pourra s'avérer nécessaire, si le candidat ne peut attester d'un niveau de langue en français DELF B2, DALF ou TCF).

- Il faut aussi **avoir pris contact avec un enseignant-chercheur du LISEC habilité à la direction de recherches** (HDR). A cet effet, le LISEC propose un annuaire des directeurs et directrices de thèse potentiels qu'il est possible de consulter sur le site du LISEC : http://www.lisec-recherche.eu/content/liste-des-encadrants-du-lisec).
- En effet, il est indispensable **avant toute candidature : de proposer à un enseignant-chercheur HDR un « projet de thèse » qui entre dans l'un des axes du LISEC, qui retienne son intérêt et qui soit susceptible de le conduire à accepter d'encadrer ces travaux**. A cette fin, il est indispensable de confier à cet encadrant potentiel des écrits qui attestent de vos compétences en matière de recherche. Dans certains cas, selon l'avis de l'encadrant, une année propédeutique préalable à l'inscription proprement dite en doctorat peut être nécessaire afin de pouvoir candidater à des financements doctoraux.

Le projet de thèse, son financement et sa procédure de soumission

Le projet de thèse doit non seulement **présenter une approche scientifique originale** mais doit également **prendre en compte les besoins de la politique nationale de recherche et d'innovation** et comporter **une ouverture internationale**. Ces conditions sont indispensables pour **obtenir des financements** permettant de réaliser le parcours doctoral en trois ans (six ans pour les salariés). Le projet doit aussi faire état des perspectives professionnelles visées à l'issue du doctorat.

Le financement d'un doctorat peut prendre diverses formes. Des **Contrats Doctoraux** sont proposés chaque année par des organismes (Université, Région, CNRS…). **Des bourses** peuvent aussi être octroyées par divers organismes ou universités pour favoriser la mobilité internationale (notamment dans le cas de cotutelles de thèse) ou pour mener des projets spécifiques. Enfin des **Conventions Industrielles de Formation** (CIFRE) peuvent permettre de faire sa thèse et de la valoriser dans une entreprise sous l'égide de l'ANRT (http://www.anrt.asso.fr/fr). Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres financements sont possibles via des associations ou des fondations scientifiques. Vous trouverez plus de détails sur les pages doctorales des sites des universités.

Pour candidater sous la direction d'un enseignant-chercheurs HDR, le dossier soumis doit comporter le formulaire de demande d'inscription téléchargeable sur le site de l'Université choisie, visé par le directeur de thèse, **une lettre de motivation**, **le projet de recherche développé par écrit**, **un CV détaillé**, et **les justificatifs des résultats et des diplômes du candidat**. Ce dossier sera déposé sur la plateforme dédiée de l'université d'accueil et sera ensuite successivement visé par le directeur de thèse, le directeur de l'unité de recherche, le directeur de l'Ecole Doctorale, et enfin par le Président de l'Université ou le Vice-Président Recherche délégué.

La Validation des Acquis de l'Expérience

Le doctorat peut aussi être obtenu en France par la voie de la « validation des acquis de l'expérience » (ou **VAE**). Le projet doit alors être soumis à la « cellule VAE » des **services de Formation continue** d'une des trois universités tutelles du LISEC (Université de Strasbourg, Université de Lorraine ou Université de Haute-Alsace). Le dossier se réalise en deux étapes : une **demande de recevabilité** est d'abord instruite par l'université et validée par l'une des deux Ecoles doctorales, et, si le dossier de recevabilité est accepté, la réalisation proprement dite du **dossier de doctorat par VAE** qui repose en général sur la rédaction de deux mémoires (un pour chaque étape) et une soutenance devant un jury, avec ou sans accompagnement, au choix du demandeur.

Synthèse

Le doctorat constitue **une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur**. Ce grade peut permettre, comme les diplômes, d'accéder à un emploi privé ou public. Il faut cependant retenir que seuls 10% environ des docteurs parviennent à poursuivre une carrière académique à l'université après la soutenance de leur thèse.

Le travail de doctorat doit permettre à celui ou celle qui l'effectue, non seulement de parvenir à l'écriture et à la soutenance de la thèse, mais aussi de développer ses connaissances et ses compétences, **d'ancrer son travail au sein de la recherche scientifique grâce à des publications**, et d'enrichir sa démarche par une ouverture à l'**interdisciplinarité et à l'international**.

Réaliser un doctorat, c'est **s'engager dans un travail exigeant sur une durée longue**, c'est aussi un engagement auprès d'un directeur ou d'une directrice de thèse et plus largement au sein d'une équipe et d'une unité de recherche.

Nous invitons donc les postulants au doctorat au sein du LISEC à prendre toute la mesure de l'engagement que représente leur projet.